

ECGB1BA - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Au terme de son bachelier, l'étudiant-e aura acquis les compétences suivantes :

I. Acquérir les bases disciplinaires et méthodologiques dans le domaine de l'économie et de la gestion

- **Maîtriser de manière active les concepts et modèles fondamentaux des sciences économiques et des sciences de gestion**

- Acquérir progressivement une capacité de modélisation des phénomènes économiques
- Acquérir progressivement une maîtrise des domaines fondamentaux de la gestion
 - Ensemble des UE de BAS 1 et 2 dans le domaine de l'économie et de la gestion*
- Capacité à analyser des problématiques concrètes dans les domaines de l'économie et de la gestion
 - Les UE d'Economie 1, 2, l'UE d'Economie publique dont une partie des heures magistrales et/ou des TP est consacrée à cet apprentissage. L'UE Simulation de gestion - jeu d'entreprise.*
- Développer une réflexion rigoureuse sur les dimension éthiques et politiques de l'analyse économique
 - UE du BAS 3 dans le domaine de l'économie, dans leur dimension réflexive*

- **Acquérir les outils méthodologiques de base nécessaires à la démarche scientifique dans le domaine de l'économie et de la gestion.**

- Ca0semble 1 0 0 -1 l' 8 Tf 1 0 0 -1 25.60000038 203.71299332.5(9414356trides UE de BAS351cinate l'écoodologiquesoodqu TJit0ncvF5 8 Tf

				Bloc annuel		
				1	2	3
○ BECGE1322	Marketing	Julie Masset	FB [q1] [30h+15h] [5 Crédits] 		x	
○ BECGE1320	Management et stratégie 	Isabelle Callens Pierre Hermant	FB [q1] [30h] [5 Crédits] 			x
○ BECGE1327	Corporate Finance 	Anouk Claes	EN [q2] [45h] [5 Crédits] 			

				Bloc annuel		
				1	2	3
○ BNEER1181	<p>Néerlandais I</p> <p><i>Pourra bénéficier d'une unité d'enseignement de Néerlandais débutant ou Espagnol en bloc 1: 1) l'étudiant-e qui a eu moins de deux heures de néerlandais par semaine tout au long de l'année au cours d'une des quatre dernières années de ses études secondaires; 2) l'étudiant-e ayant terminé ses études secondaires en 2019-2020 ou avant et qui n'a pas suivi de cours de Néerlandais entre la fin de ses études secondaires et son inscription à Saint-Louis.</i></p>	<p>Astrid De Munter (coord.) Nadine Kayobotsi (coord.)</p>	<p>NL [q1+q2] [0h+30h] [4 Crédits] </p>	x		
○ BANGL1291	<p>Anglais II </p>					

				Bloc annuel		
				1	2	3
⌘ BINGE1311	Analyse et conception des systèmes d'information	Wim Laurier	FB [q2] [30h+15h] [5 Crédits]			X
⌘ BDURA1000	Défis et enjeux environnementaux	Christine Frison	FB [q2] [30h] [5 Crédits]			X

PROGRAMMES PARTICULIERS

- > Bachelier en sciences économiques et de gestion [Bachelier supplémentaire pour porteur-se d'un titre de bachelier en droit] [<https://uclouvain.be/prog-2024-ecgb1ba-programme>]
- > Bachelier en sciences économiques et de gestion [Bachelier supplémentaire pour porteur-se d'un titre de bachelier en information et communication] [<https://uclouvain.be/prog-2024-ecgb1ba-programme>]
- > Bachelier en sciences économiques et de gestion [Bachelier supplémentaire pour porteur-se d'un titre de bachelier en sciences politiques] [<https://uclouvain.be/prog-2024-ecgb1ba-programme>]

Bachelier en sciences économiques et de gestion [Bachelier supplémentaire pour porteur-se d'un titre de bachelier en droit]

- Obligatoire
- ⌘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

1 2 3

o Contenu de la formation :

o Bachelier supplémentaire pour porteur-se d'un titre de bachelier en droit

Ce programme standardisé de bachelier supplémentaire est susceptible d'être adapté en fonction du parcours individuel de l'étudiant-e.

Toutes ces unités d'enseignement sont spécifiquement requises pour obtenir le grade de bachelier en sciences économiques et de gestion.

Les unités d'enseignement suivies dans le cadre du programme de bachelier supplémentaire NE PEUVENT PAS intervenir dans le programme de bachelier principal en droit excepté :

- Economie I (pour toutes les majeures)
- Management humain (majeure bilingue F/A + bilingue F/A, 3e langue : néerlandais + majeure bilingue F/N + bilingue F/N, 3e langue : anglais)
- Analyse des états financiers (majeure bilingue F/N)
- Economie publique (majeure bilingue F/N)
- Fondements de la comptabilité (majeure bilingue F/N)
- Management et stratégie (majeure bilingue F/N)
- Marketing (majeure bilingue F/N)
- 20 crédits de la mineure (majeure unilingue)

L'étudiant-e n'est pas autorisé-e à anticiper les unités d'enseignement du programme de Bachelier supplémentaire qu'il ou elle compte prendre en tant que mineure dans son programme de Bachelier principal. Cela signifie que les unités d'enseignement choisies dans le programme de Bachelier supplémentaire, pour être intégrées dans la mineure en Economie et gestion dans le programme principal en Droit, doivent être suivies la même année dans les deux programmes.

Total approximatif du nombre de crédits inscrits au programme du bachelier supplémentaire : entre 83 et 108 crédits selon la majeure choisie dans le programme de bachelier principal.

o Langues

15 crédits de langues modernes – choix à faire valider par l'administration facultaire ESPO (attention : les unités d'enseignement données en Anglais ou en Néerlandais ne peuvent pas être comptabilisées).

o Informatique et méthodes quantitatives



				Bloc annuel		
				1	2	3
<input type="radio"/>	BECGE1131	Mathématiques pour l'économie et la gestion II	Cédric Heuchenne	PS [q2] [30h+30h] [5 Crédits]		x
<input type="radio"/>	BECGE1132	Statistique descriptive et probabilités	Nathan Uyttendaele	PS [q2] [30h+22.5h] [4 Crédits]		x
<input type="radio"/>	BECGE1230	Fondements de l'informatique de gestion	Wim Laurier	PS [q2] [30h+30h] [4 Crédits]		x

o Économie

o Choix d'une unité d'enseignement parmi :

(Economie I remplace l'unité d'enseignement Economie ou Economics dans le 2e bloc annuel standardisé en droit)

⊗

Bachelier en sciences économiques et de gestion [Bachelier supplémentaire pour porteur-se d'un titre de bachelier en information et communication]

- Obligatoire
- ⌘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

o Contenu de la formation :

Irene Roozen

Bloc
annuel

				1	2	3
○ BECGE1211	Macroéconomie	Jean-François Fagnart	FB [q2] [45h+15h] [6 Crédits]	x	x	x
○ BECGE1311	Economie industrielle	Gilles Grandjean	FB [q2] [45h] [5 Crédits]	x	x	x

○ Gestion

○ BECGE1112	Fondements de la comptabilité	Oscar Bernal Diaz (supplée Alexandre Girard)	FB [q1] [45h+15h] [5 Crédits]		x	x
○ BECGE1213	Analyse des états financiers	Yves De Rongé	FB [q1] [30h+15h] [4 Crédits]		x	x

○ Une unité d'enseignement au choix parmi :

⊗ BECGE1322	Marketing	Julie Masset	FB [q1] [30h+15h] [5 Crédits]		x	x
⊗ BECGE1324	Marketing	x Irene Roozen				

x irene roozen

o **Contenu de la formation :**

- BECGE1110 - Economie I
 - BECGE1111 - Economie II
- BECGE1317** "European Economics" a comme prérequis BECGE1110 ET BECGE1111
- BECGE1110 - Economie I
 - BECGE1111 - Economie II
- BECGE1320** "Management et stratégie" a comme prérequis BECGE1322
- BECGE1322 - Marketing
- BECGE1321** "Théorie des organisations" a comme prérequis BPOLS1110 OU BESPO1162 OU BESPO1163 OU BESPO1160
- BPOLS1110 - Information et communication
 - BESPO1162 - Science politique
 - BESPO1163 - Philosophie
 - BESPO1160 - Sociologie
- BECGE1326** "Mens en organisatie" a comme prérequis BPOLS1110 OU BESPO1162 OU BESPO1163 OU BESPO1160
- BPOLS1110 - Information et communication
 - BESPO1162 - Science politique
 - BESPO1163 - Philosophie
 - BESPO1160 - Sociologie
- BECGE1327** "Corporate Finance" a comme prérequis BECGE1213 ET BECGE1115
- BECGE1213 - Analyse des états financiers
 - BECGE1115 - Introduction aux marchés financiers
- BECGE1329** "Simulation de gestion - jeu d'entreprise" a comme prérequis BECGE1213 ET BECGE1322 ET BECGE1115
- BECGE1213 - Analyse des états financiers
 - BECGE1322 - Marketing
 - BECGE1115 - Introduction aux marchés financiers
- BECGE1330** "Econométrie" a comme prérequis BECGE1232
- BECGE1232 - Statistique appliquée
- BECGE1340** "Seminar in Economic History" a comme prérequis BECGE1110 ET BECGE1211 ET BECGE1132
- BECGE1110 - Economie I
 - BECGE1211 - Macroéconomie
 - BECGE1132 - Statistique descriptive et probabilités
- BECGE1341** "Public policy seminar" a comme prérequis BECGE1210 ET BECGE1211
- BECGE1215 8 Tf 1 0 0 -1 8.39999962 22.63299942 Tm [(•)] TJ /F1 8 Tf 1n19m5 625

● BECGE1131	Mathématiques pour l'économie et la gestion II	
-------------	--	--

ECGB1BA - 2e bloc annuel

- Obligatoire
 - ✂ Au choix
 - △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
 - ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
 - ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
 - △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
 - Activité avec prérequis
 - 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
 - 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
 - [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)
-

o Langues



o Unités d'enseignement optionnelles

L'étudiant-e doit choisir des unités d'enseignement optionnelles pour 15 crédits.

⌘ BECGE1340

ECGB1BA - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiant-es qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](#) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux ressortissants belges est conditionné aux critères suivants :
 - ne pas avoir obtenu de diplôme d'enseignement secondaire depuis plus de 3 ans maximum. Exemple: pour une demande d'admission pour l'année académique 2024-2025, vous devez avoir obtenu votre diplôme lors des années académiques 2021-2022, 2022-2023 ou 2023-2024. En Communauté française de Belgique, l'année académique s'étend du 14 septembre au 13 septembre.
 - ne pas être déjà titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- Les candidats, quelle que soit leur nationalité, disposant d'un diplôme d'études secondaires d'un pays hors Union européenne, doivent avoir obtenu une moyenne de 13/20 minimum ou, à défaut, d'avoir obtenu cette moyenne, avoir réussi une année d'études en Belgique (par exemple spéciale Maths/sciences).
- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays de l'Union européenne**, la demande d'admission **doit** contenir l'équivalence de votre diplôme ou, à tout le moins, la preuve du dépôt de la demande d'équivalence auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [service compétent](#).

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiant-es acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant-e sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant-e.

Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte**

Attestation de réussite à l'[examen spécial d'admission aux études de premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte](#).

L'accès à ces études est toujours subordonné à la réussite de cet examen spécial d'admission. Les matières du programme ainsi que le mode d'organisation de l'examen peuvent être obtenus auprès du secrétariat de cette faculté.

- Accès aux études de **premier cycle en médecine vétérinaire**

L'accès aux études de premier cycle en médecine vétérinaire est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

Les étudiants inscrits en 1^{ère} année du grade de bachelier en médecine vétérinaire doivent se soumettre en fin d'année à un concours à l'issue duquel certains d'entre eux pourront obtenir, selon un quota défini, une attestation les autorisant à poursuivre leurs études. Cette attestation sera exigée au moment de l'inscription administrative auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain à la suite du cycle.

- Accès aux études de **premier cycle en kinésithérapie et réadaptation**

L'accès aux études de premier cycle en kinésithérapie et réadaptation est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie**

L'accès aux études de premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en médecine et en sciences dentaires**

L'accès aux études de premier cycle en médecine et en sciences dentaires est conditionné par la réussite d'un concours d'accès.

Les informations y relatives sont disponibles [sur le site de l'ARES](#) (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur).

- Accès au **Bachelor of Science in Business Engineering**

The Bachelor of Science in Business Engineering is a joint program organised by KU Leuven and UCLouvain Saint-Louis Bruxelles. In order to register, all candidate must first submit an application via the [KU Leuven admission platform](#). The [conditions of access](#) to this programme are specific.

PÉDAGOGIE

A Saint-Louis, les cours magistraux se donnent dans des auditoriums de taille raisonnable. Ceci permet aux étudiant-e-s de profiter de contacts privilégiés avec les enseignants et enseignantes.

Les unités d'enseignement d'économie, de méthodes quantitatives et de sciences sont accompagnées de séances de travaux pratiques en petits groupes.

Au premier quadrimestre, des monitorats accompagnent les unités d'enseignement d'anglais et de droit pour les étudiant-e-s qui

